



**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ILE-DE-FRANCE**

**Assemblée Générale du 12 octobre 2021**  
**A la Cité Universitaire de Paris**

**MSA Ile de France**

---

131 avenue Paul Vaillant Couturier

---

94250 Gentilly

---

[www.iledefrance.msa.fr](http://www.iledefrance.msa.fr)

---

## SOMMAIRE

	Page
I. DESIGNATION DU PRESIDENT ET DES ASSESSEURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE .....	3
II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....	3
III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE .....	4
IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 OCTOBRE 2020 .....	4
V. RAPPORT D'ACTIVITE ET PRESENTATION DES RESULTATS 2020 .....	4
VI. RAPPORT MUTUALISTE .....	11
VII. RAPPORT GENERAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	14
VIII. ECHANGES AVEC LA SALLE .....	18
IX. ADOPTION DE LA RESOLUTION .....	33
X. ADOPTION DES VOEUX .....	33
XI. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE .....	34

**M. le Président**, Olivier HUE, déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France pour l'année 2021, qui a lieu dans les locaux de la Cité Internationale Universitaire à Paris 14ème.

Il adresse à tous les délégués ses remerciements pour leur présence aux travaux de l'Assemblée générale de la Caisse de MSA.

Il excuse les personnalités qui sont absentes, compte tenu de leurs obligations, et remercie toutes celles qui sont présentes aujourd'hui, présence à laquelle il est particulièrement sensible. Il pense, en particulier, à tous les représentants des OPA et des organismes de sécurité sociale qui sont aujourd'hui parmi nous et il salue, en particulier, la présence des représentants de la Caisse de MSA Marne Ardennes Meuse.

Il accueille à ses côtés à la tribune :

**Madame Corinne HEUSELE**, Présidente de la Commission Vie Mutualiste,  
**Monsieur Michel GRESILLE**, 1er vice-président, représentant le 2ème collège,  
**Monsieur Laurent PILETTE**, Directeur Général.

## **I. DESIGNATION DU PRESIDENT ET DES ASSESSEURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**M. le Président** propose aux membres de l'Assemblée Générale de désigner un président de bureau et un assesseur par collège, à savoir :

M. Guy Berthelot comme président du bureau de vote en sa qualité de doyen du Conseil d'administration.

Et comme assesseurs : 1<sup>er</sup> collège : M. Frédéric LANNEAU  
2<sup>ème</sup> collège : M. Stéphane VITÉ  
3<sup>ème</sup> collège : M. Alexandre PAIN

Il précise que ces derniers seront chargés de procéder au comptage des votes qui auront lieu à main levée et de veiller à la régularité des votes.

L'Assemblée Générale approuve ces désignations.

## **II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

---

**M. le Président** propose à l'Assemblée Générale de désigner Monsieur Laurent PILETTE, Directeur Général de la MSA Ile-de-France, en qualité de Secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale approuve cette désignation.

\*\*\*

**M. le Président** annonce que le quorum est atteint. Il rappelle que conformément aux statuts, le quart des délégués au moins doit être présent, soit 156 délégués puisque l'assemblée générale comprend 625 délégués.

**177** délégués sont présents, soit un taux de participation de **27.52 %** et une répartition par collège s'établissant comme suit :

Pour le 1<sup>er</sup> collège : **42 délégués présents** soit un pourcentage de 27%  
Pour le 2<sup>ème</sup> collège : **92 délégués présents** soit un pourcentage de 26 %  
Pour le 3<sup>ème</sup> collège : **43 délégués présents** soit un pourcentage de 37,72 %

L'Assemblée générale peut donc valablement délibérer.

### **III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**M. le Président** donne lecture de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée générale :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2020
- Rapport d'activité et présentation des résultats 2020
- Rapport mutualiste
- Rapport général du Conseil d'administration
- Échanges avec la salle
- Adoption de la résolution
- Adoption des vœux
- Clôture de l'Assemblée Générale

**M. le Président** informe les participants qu'à la clôture de cette assemblée, un tirage au sort aura lieu pour désigner 3 délégués qui auront préalablement déposé un bulletin dans l'urne à cet effet. Ce tirage au sort permettra à ces 3 délégués, s'ils sont bien présents dans la salle, de remporter un panier gourmand. Il ajoute qu'un panier gourmand sera également offert au quartet qui aura le plus grand nombre de présents ce jour.

Il ajoute que Monsieur TEIL de la compagnie des Héliades sera le maître de cérémonie lors de cette assemblée et lui propose d'ouvrir le premier intermède avant de passer au point sur l'approbation du procès-verbal de l'AG du 8 octobre dernier.

### **IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 OCTOBRE 2020**

---

**M. le Président** soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 octobre 2020 de la Mutualité Sociale Agricole de l'Île de France à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale. Il précise que ce procès-verbal a été mis à disposition sur le site Internet de la MSA Ile-de-France dans l'espace public et que les délégués en ont été informés par la convocation adressée le 22 septembre 2021. Depuis, il a également été porté à la connaissance des élus dans leur espace réservé.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

### **V. RAPPORT D'ACTIVITE ET PRESENTATION DES RESULTATS 2020**

---

**M. le Président** donne la parole à M. PILETTE, Directeur Général, pour la présentation du rapport d'activité :

« Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les délégués, Messieurs les représentants de la tutelle, Mesdames, Messieurs les directeurs, Chers collègues,

Cette année, ma présentation du rapport d'activités sera un peu différente des précédentes.

Pour certains d'entre vous c'est la première fois que l'on se voit en ce début de mandat.

Un mandat commencé depuis déjà deux ans ; il est donc important de vous donner ou redonner quelques repères.

Je vous propose un petit voyage dans l'univers MSA à partir de quelques chiffres, quelques données caractérisant la caisse qui inscrit son action dans un cadre très normé, et contraint aussi.

J'aborderai aussi nos résultats, nos enjeux et perspectives.

Qui sommes-nous ? la MSA IDF est une caisse parmi les 35 du réseau MSA, avec un positionnement atypique puisque la MSA IDF est une caisse régionale qui couvre les 8 départements franciliens. Le périmètre des autres caisses varie entre 1 et 4 départements.

Une caisse qui couvre, comme vous le savez, aussi bien des territoires agricoles, ruraux importants et bien évidemment urbains voire très urbains.

Le MSA IDF en quelques chiffres c'est :

280 000 assurés auxquels on verse au moins une prestation

Un peu plus de 7000 exploitants ;  
Plus de 50 000 actifs salariés et non salariés.

La part des non salariés représentant 14 % de ce total. Une différence par rapport aux autres caisses où la part des non salariés est plus importante.

Une population protégée composée comme je viens de le dire majoritairement de salariés :

A plus de 90% pour les inactifs  
A plus de 86 % pour les actifs

C'est aussi une proximité très grande avec de très grandes entreprises agricoles et / ou sièges sociaux, et je remercie vivement les responsables et DRH de ces entreprises présents aujourd'hui.

L'Ile-de-France c'est une agriculture plurielle marquée par les grandes cultures mais pas que, avec des secteurs importants que sont le paysage et le milieu hippique par exemple.

Vous l'aurez compris, un environnement sous les projecteurs parisiens et un rôle de vitrine pour la MSA en général, en étant au plus près des centres de décisions quels qu'ils soient qui voient au travers de notre fonctionnement, le fonctionnement du réseau MSA.

Des chiffres clés encore et toujours, 2020 c'est :

805 millions d'€ de prestations versées en forte augmentation par rapport à 2019 avec la reprise du SASPA ; là encore quelques particularités avec le poids des prestations vieillesse qui représente 70 % de ce montant.

Quand je regarde les données nationales, sur les 34 milliards de prestations versés, les prestations vieillesse ne représentent que 44 % de ce total, les prestations santé étant majoritaires (46%).

Sur le plan de l'Action Sanitaire et Sociale, 3.7 millions d'€ ont été versés ; et pour les cotisations, le montant recouvert est de 1,3 milliard, dont 1 € sur 2 pour le compte de tiers.

Un rapport prestation/cotisation IDF trompeur puisque le rapport cotisants/bénéficiaires du régime agricole est très largement déséquilibré pour les raisons démographiques que vous connaissez. Les cotisations des exploitants ne couvrent en effet que 17 % des prestations versées.

La MSA c'est aussi le guichet unique ; comment ne pas rappeler cette vraie spécificité de la MSA avec pour nos assurés un interlocuteur et non des interlocuteurs.

Une vraie différence par rapports aux autres régimes.

La MSA, pour le monde agricole, est à la fois une CPAM, une CAF, une CARSAT, une URSAAF avec de plus des services médicaux, SST et contrôle médical, intégrés au sein de la caisse, sans oublier nos travailleurs sociaux... ce qui n'est pas le cas de mes collègues par exemple du régime général ici présents.

Votre caisse est donc une petite ruche multidisciplinaire, multi compétences, un atout potentiel pour approcher globalement la situation de nos assurés et veiller par exemple via nos rendez-vous prestations à ce qu'ils perçoivent bien toutes les prestations auxquelles ils ont droit.

Un guichet unique bien-sûr pour gérer les prestations ; et pour vous donner une illustration de volumes traités en 2020 en Santé, pour ne parler que des prestations en nature, le règlement des feuilles de soins c'est un peu plus de 2 millions de feuilles de soins électroniques via la carte Vitale, lesquelles sont traitées, sauf rejet, dans la journée.

Un peu plus de 150 000 feuilles de soin de papier dont le traitement moyen est de 22 jours.

On mesure toute la difficulté comme pour beaucoup d'entreprises à traiter le papier, nos effectifs ayant été aussi réduits en conséquence ; et par conséquent aussi, et j'enfonce une porte ouverte, notre dépendance à notre informatique gérée par le national.

Sur le plan cotisations, je ne reviendrai pas sur la mise en œuvre de la DSN voulue par les pouvoirs publics en 2017 et tous ses impacts... je tiens à souligner les démarches proactives mises en place pour aller vers nos entreprises avec des webinaires destinés aussi aux centres de gestion et la mise en place de rendez-vous DSN dédiés aux entreprises rencontrant encore des difficultés

Avec la DSN, je rappelle que la MSA a perdu aussi une particularité avec ce que l'on appelait l'appel chiffré où on calculait le montant des cotisations pour le compte des entreprises sur la base des données fournies.

Une MSA pour AGIR pour votre santé :

L'occasion d'évoquer nos services médicaux santé sécurité au travail d'un côté, contrôle médical de l'autre.

Une année 2020 qui aura fortement impacté l'activité SST avec beaucoup de sollicitations d'entreprises et/ou de salariés en cette période Covid.

Un nombre de visites souvent en téléconsultation élevé (16 000 convoqués mais seulement un peu plus de 11 000 présents), et je profite de cette occasion pour attirer l'attention des DRH sur le fort absentéisme encore constaté qui nous coûte cher.

Un domaine avec des enjeux forts avec une nouvelle réforme de la SST.

Une organisation de nos services qui va entrer dans une démarche de certification et qui reste marquée par un manque de médecins d'où un doublement de nos effectifs en 2020 d'infirmières.

La SST, c'est une équipe aussi de conseillers en prévention pour accompagner les entreprises et proposer des aides financières décidées par nos élus avec nos contrats de préventions par exemple.

2020 pour le contrôle médical, c'est aussi un renforcement de notre rôle en matière de santé publique avec le recrutement d'un médecin, en particulier pour travailler sur l'organisation des soins sur les territoires (contrats locaux de santé, maisons de santé, CPTS) avec nos partenaires que sont les CPAM et l'ARS IDF.

Une participation aussi à la vaccination Covid et au dispositif contact traçage au plus fort de la crise, une dizaine de téléconseillers ayant été recrutés à cet effet.

Un petit mot sur l'accueil de nos publics :

Une présence francilienne assurée via nos 8 agences

Une offre multi-canaux qui évolue.

Un Accueil physique de plus en plus sur rendez-vous

Un Accueil téléphonique toujours important (56 appels agents par jour)

Un Accueil numérique où les mails explosent (en augmentation de plus de 40%), mails que l'on est censé traiter en 48 h chrono, objectif de la COG dont je vous parlerai.

Une présence territoriale assurée via les Espaces France Services qui réunissent 9 opérateurs dont la MSA (parmi eux : finances publiques, pôle emploi, justice, cpam, caf, carsat, ...) et plus de 150 attendues au final en région IDF, sachant que l'on se doit de former les collaborateurs de toutes ces France Services... une charge certaine puisque c'est 3 jours de formation par espace, charge non compensée

Conformément à l'ambition de la CCMSA, la MSA IDF pourrait gérer 3 France Services (un à Gentilly et deux dans les Yvelines), mais je ne vous cache pas que je réserve la réponse dans l'attente de la négociation COG et des moyens que l'on pourra redéployer ou pas selon les efforts attendus.

Petit zoom immobilier : après avoir pu régler la problématique du siège, vous avez pu voir les photos de notre nouveau siège ATRIODE, la politique immobilière de votre caisse reste rigoureuse et axée maintenant sur les sites extérieurs avec trois objectifs :

- Rénover les sites
- « Chasser » les m<sup>2</sup> inoccupés
- Diminuer nos coûts de gestion.

A titre d'exemple, nous venons d'accueillir une mission locale sur Etampes et une agence de la CNAV à Mantes-la-Jolie.

A CERGY, l'agence est vétuste, ce qui nous conduira à migrer dans les nouveaux locaux de la Cnav en 2023.

Un petit mot pour l'Agence de Meaux fermée actuellement pour cause d'inondation en juin 2021, et j'espère qu'elle pourra être réouverte d'ici le début d'année prochaine au plus tard, sous réserve des résultats des experts et des travaux qui devront être réalisés.

La MSA c'est également 82 services en ligne pour effectuer toutes vos démarches

Une dématérialisation vitale, j'en ai parlé et la période Covid-19 aura été un accélérateur en ce domaine.

L'enjeu est de pouvoir aussi, par des gains réalisés en la matière, préserver des liens humains dont certains de nos publics ont besoin.

Des services pour être là en cas de besoin :

Je pense bien évidemment, outre nos intervenants des domaines santé et relations adhérents, à nos travailleurs sociaux qui accompagnent nos assurés sur un plan individuel, proposent des actions collectives et contribuent, via nos démarches de développement social local, à l'animation des territoires ruraux.

Dans ce cadre, on agit en lien avec les collectivités territoriales et locales et souvent avec les CAF pour identifier les besoins des territoires et contribuer à y apporter des réponses adaptées.

Je n'oublie pas non plus le rôle de nos conseillers protection sociale pour accompagner les entreprises notamment.

La MSA et plus encore :

Je pense au groupe MSA même si en 2020 nous avons dû fermer deux structures, Présence Verte et Alisé, et nous séparer de notre centre de vacances à Peymeinade qui reste dans le giron MSA cependant.

Des structures encore importantes comme le PRIF, cogéré avec la Cnav, avec plus de 1 000 ateliers prévention réalisés par an à destination de nos retraités en matière de bien vieillir, des ateliers réalisés en présentiel ou distanciel sur toute la Région Ile-de-France.

Le « plus encore » avec aussi nos 7 MARPA ou notre MSA Services qui est un organisme de formation agréé.

Le « plus encore », ce sont également nos activités en matière de gestion pour le compte de :

- la RATP avec un portefeuille de 110 000 assurés
- du SASPA (service d'allocation de solidarité aux personnes âgées) un peu moins de 20 000 allocataires

Sans oublier notre activité en Complémentaire santé pour Agrica en particulier.

Le plus encore c'est aussi un renforcement des partenariats pour continuer à être présents sur les territoires avec tous nos partenaires que sont les Collectivités territoriales, les Conseils Départementaux, nos amis du régime général (Caf, Cnam, Carsat), mais aussi les OPA notamment le Crédit Agricole, le syndicalisme agricole, les JA, la chambre d'agriculture, ... Autant de partenaires importants pour la MSA.

Pour continuer à répondre présents, c'est aussi une recherche de performance permanente dans un univers très normé, très cadré :

- Du fait de notre mission de service public et de la mise en œuvre des politiques publiques, et donc des lois et règlements en découlant que nous devons appliquer
- Avec trois ministères de tutelle (agriculture, budget, affaires sociales)
- Différents corps de contrôle : Cour des comptes, IGAS, IGF, MNC dont je salue la présence

- Une Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) négociée par la CCMSA avec l'Etat tous les 5 ans

Une COG ensuite déclinée au niveau de chacune des caisses en Contrat Pluriannuel de Gestion.

Une CCMSA de plus en plus présente dans la gestion des caisses car devant rendre compte au niveau de l'Etat et qui intensifie son dispositif de pilotage auprès des caisses et amplifie le dialogue de gestion afin de réduire notamment les écarts de performance entre caisses.

La COG fixe les moyens alloués au régime, moyens ensuite répartis par la CCMSA en fonction de différents critères.

Cela veut dire :

- Des budgets encadrés.
- Des autorisations de dépenses limitatives données que l'on ne peut dépasser.

En 2020, les charges de personnel, hors équipes SST, représentent un montant d'un peu plus de 21 millions d'€ ; les charges de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 3 millions d'€.

Concernant les charges de fonctionnement, l'Etat est constant en nous demandant de les réduire de 5 % tous les ans, malgré le fait que 70% de ces charges de fonctionnement sont incompressibles avec les impôts et taxes...

Pour les effectifs, je vais y venir, là aussi la tendance est claire puisque pour Bercy une bonne COG se traduit par le nombre d'effectifs réduit et pour votre bonne info les effectifs de la caisse se répartissent de la façon suivante en 2020 :

- 46 % se trouvent au niveau du back-office là où les dossiers santé retraite famille sont traités
- 14 % sont au front-office pour la relation de service, l'accueil, la plate forme téléphonique la gestion des mails
- 10 % concernent les effectifs SST (médecins infirmières conseillers en prévention assistants)
- 8 % concernent l'Action sanitaire et sociale
- 8 % la Direction comptable et financière
- 8 % les fonctions supports (RH, communication, moyens généraux, informatique)
- L'équipe de direction étant composée d'un DG, une Directrice Comptable et Financière, de deux Directrices adjointes, de deux Médecins chefs du travail et du contrôle médical et de deux sous-directeurs.

A noter que depuis mon arrivée fin 2012, les effectifs ont baissé de 25 % ; cette baisse étant atténuée grâce aux activités nouvelles RATP et SASPA pour lesquelles la caisse a été autorisée à recruter 37 emplois temps plein.

Conséquence et traduction de tout cela, j'évoquais tout à l'heure également la politique immobilière validée par le Conseil d'Administration, je le précise, c'est une diminution constante de nos coûts de gestion ; la MSA IDF reste la caisse en France la plus performante en la matière.

Cette recherche de performance passe aussi par un renforcement des dispositifs de pilotage.

Au niveau de la CCMSA avec par exemple des tableaux de bord publiés tous les mois avec un suivi des stocks notamment où lorsque que l'on n'est pas dans le vert on doit alors rendre compte ; cela passe également par des reportings budgétaires mensuels et donc au niveau de

la caisse un renforcement du pilotage permettant aussi d'identifier la performance individuelle de chacun aussi bien sur le plan de la productivité que de la qualité.

Avec en corollaire un renforcement des plans d'accompagnement et du dialogue de gestion au sein des équipes et avec chacun.

Si j'aborde très rapidement quelques résultats sur la COG 2016/2020, nos résultats sont atteints à 75,5 % et nous situent légèrement au dessus de la moyenne nationale.

La COG c'est un peu plus d'une centaine d'indicateurs à suivre, des engagements à respecter dans tous les domaines de la caisse.

Et nos comptes 2020 ont été validés sans observation par la CCMSA.

Une productivité également légèrement supérieure à la moyenne nationale puisque, comme je vous l'ai dit, les caisses sont comparées sous tous les angles entre elles par la CCMSA.

Votre caisse, je le rappelle, est n°1 en matière de coûts de gestion.

Ce qui passe au quotidien par une recherche d'adaptation, d'amélioration continue permanente.

Une transformation permanente de l'organisation interne impactée aussi par les mutualisations décidées au niveau national et qui ont été renforcées lors de la précédente COG avec la constitution de 16 binomes ou trinomes.

L'enjeu était aussi de préserver un réseau à 35 caisses et de gagner en efficience.

Notre binôme constitué avec la caisse de Marne-Ardennes-Meuse, que je salue, nous a conduit à mutualiser un bon nombre d'activités dites de production entre nos deux caisses et à titre d'exemple la MSA IDF gère la Famille pour le compte des assurés des deux caisses et MAM gère nos Indemnités Journalières.

Ce sont des activités que l'ont partagé afin d'avoir des équipes plus fortes sur l'une ou l'autre de nos caisses.

En 2020 c'est aussi de nouvelles mutualisations nationales avec ce qu'on appelle le projet OPEX où 4 grandes plateformes gèrent dorénavant le courrier et la numérisation de l'ensemble des caisses.

Et en corollaire, on nous a demandé de diminuer d'autant les effectifs correspondants à ces activités courriers et numérisation que l'on ne gère plus

Une organisation générale plus complexe à gérer avec un principe : tout cela doit rester transparent pour nos assurés, la caisse reste seule responsable devant vous tout en n'ayant plus la main sur tout.

Alors pour conclure, l'année 2020 restera une année très particulière marquée par les élections et le renouvellement du conseil, par la crise sanitaire dans laquelle comme toutes les structures il a fallu s'organiser pour assurer la continuité de service, agir de façon encore plus solidaire ; ces points je les survole car ils seront repris dans les interventions de notre Président et de notre Présidente de la Commission Vie Mutualiste.

Je ne reviendrai pas non plus sur le mal-être agricole largement développé ce matin.

Notre feuille de route sera dans le prolongement de la COG présente et reposera pour la nouvelle sur :

- la nécessité de garantir un service socle de qualité avec des objectifs plus resserrés encore

- la mobilisation du guichet unique pour déployer les politiques publiques et répondre aux enjeux du monde agricole
- le renforcement du pilotage de la performance du régime.

Une COG 2021/2025 toujours pas signée même si on en connaît, depuis quelques jours, il était temps, les grands contours et que notre Conseil Central est appelé à se positionner demain sur ce projet de COG.

Je rappelle que depuis le début d'année dans l'attente de cette négociation avec l'Etat, la caisse comme toutes les autres ne peut pas recruter.

Notre priorité reste la qualité de la relation de service avec ce fameux « faire mieux avec moins » et par conséquent, il est important d'être bons sur notre cœur de métier (Front, Back, CM, SST et ASS) et des fonctions supports en appui ; c'est aussi accepter de réduire la voilure et je vous en ai parlé avec la fermeture de structures de l'offre de services, tout en cherchant à être plus proactif en « allant vers » comme pour nos démarches évoquées autour des webinaires de focus groupe et en priorisant les territoires sur lesquels on s'engagera.

Il est en effet important de continuer à aller de l'avant ; en « profitant » de notre positionnement auprès de très grandes entreprises, en regardant avec elles les activités pouvant venir au régime agricole ce qui suppose que le service attendu soit présent et a minima comparable à celui rendu par le régime général.

En restant à l'écoute de nos assurés, en veillant aussi notamment sur les territoires à conforter nos partenariats, à mieux faire savoir ce que l'on fait auprès aussi des politiques, des décideurs.

Bien évidemment, vous les délégués, vous avez un rôle à jouer quand on vous demande ou demandera par exemple, de tester la qualité de nos webinaires et de participer à des focus groupe.

C'est l'occasion aussi pour moi, après ce survol très rapide, de vous remercier de votre engagement et présence mais aussi de remercier mon Codir qui me supporte, l'ensemble des équipes de leur engagement au quotidien, sans oublier les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance.

Cette confiance est importante et vous savez quand il a fallu aller chercher au final après un an de combat un arbitrage favorable de Maignon pour être autorisés à réaliser le projet de notre nouveau siège social et quand on s'expose, voire on dérange les ministères de tutelle, mieux vaut être soutenu par son Conseil et son Président.

Une confiance indispensable et donc que j'apprécie très fortement, je tiens à la redire.

Merci de votre attention

Et je ne peux que vous inciter à consulter les rapports qui vous ont été remis.

Merci encore aux équipes et merci à vous ».

## **VI. RAPPORT MUTUALISTE**

---

**M. le Président** remercie, à nouveau, le Directeur général et invite Mme Corinne HEUSELE, Présidente de la Commission Vie Mutualiste, à prendre la parole pour présenter le rapport mutualiste. Mme HEUSELE présente le rapport suivant :

« Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Délégués, Mesdames, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs,

« Je suis heureuse d'être devant vous cet après-midi pour vous présenter le rapport Vie Mutualiste de l'année 2020 car oui, j'ai eu le grand plaisir d'être réélue présidente de la Commission Vie Mutualiste.

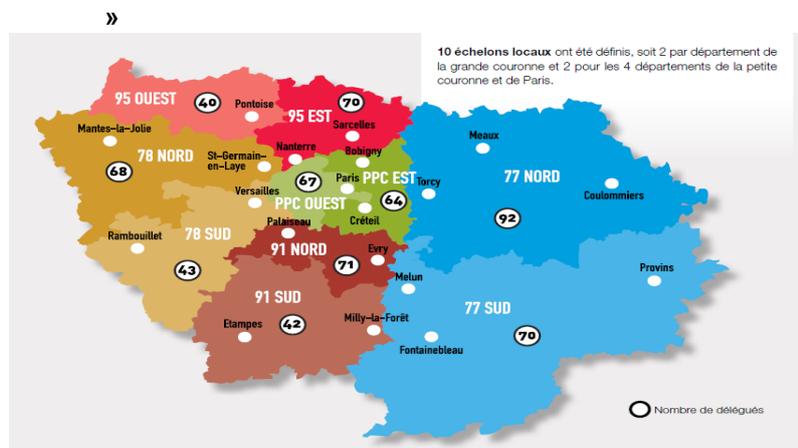
L'année 2020 aura été une année particulière à double titre :

D'abord l'élection des délégués cantonaux, le 6 février 2020, pour la mandature 2020-2025 et ensuite une année marquée par la solidarité, qui est depuis toujours l'une de nos valeurs fortes et qui, tout particulièrement en 2020, donne du sens à notre engagement mutualiste.

Les élus ont joué le jeu et se sont mobilisés comme jamais, notamment dans le cadre de MSA Solidaire.

Nous n'avons pas pu nous réunir, mais, qu'à cela ne tienne, nous avons expérimenté les réunions à distance ! Bien sûr, nous aurions préféré nous voir mais cela nous a permis de garder nos temps d'échanges et de partage et de continuer à construire pour l'avenir.

Et, sans perdre de temps, nous avons installé nos échelons locaux, au nombre de 10 dans toute l'Île de France ; chacun a désigné un quartet : président d'échelon local, vice-président, administrateur référent et responsable départemental.



627 délégués cantonaux ont été élus le 6 février 2020 ; aujourd'hui 625 délégués sont présents. La moyenne d'âge de nos délégués est de 55 ans avec 72% d'actifs, 28% de retraités et un taux de renouvellement des élus de près de 50%.



Pour la première fois la MSA Ile-de-France s'est dotée d'un plan d'actions Vie Mutualiste construit avec la contribution de 70 délégués cantonaux que je tiens ici à remercier de leur participation. Cette fois, le distanciel nous a permis de créer des liens, entre franciliens, par thèmes, avec des groupes riches dans leurs échanges et donc riches de propositions. "



3 axes ont été définis et 33 engagements d'actions sont à conduire sur la mandature.

Mais le mieux, pour parler du rôle de délégué et des actions sur les territoires, c'est de vous écouter.

Je vous remercie d'avoir accepté de témoigner ; je sais que l'exercice n'est pas toujours facile. Parlons maintenant de cette année 2020, année placée sous le signe d'une exceptionnelle solidarité.

Chacun a apporté sa contribution, d'une manière ou d'une autre, de près ou de loin : il y a eu de beaux gestes, de belles histoires, un grand soutien à celles et ceux qui en avaient le plus besoin, car avec peu, on fait beaucoup !

Nous avons agi notamment pour nos aînés qui méritaient toute notre attention et aussi pour les plus fragiles et les plus vulnérables dont la situation nécessitait accompagnement et soutien.

Je vous propose une petite rétrospective en image de ces actions

C'est gratifiant et réconfortant de voir tous ces sourires sur les visages ou dans les regards. Merci encore à toutes et tous de votre engagement !

Je termine mon intervention en vous parlant de la formation des élus car pour agir vous avez besoin d'être accompagnés.

Nous avons la chance de bénéficier d'une plateforme d'e-learning institutionnelle, qui vous est entièrement dédiée, et qui a été entièrement pensée pour vous.

Très facile d'accès, elle est disponible 24h/24, 7jour/7.

Elle vous propose des séquences ludiques, de 5 à 15 mn, sous forme de quizz, vidéos, d'animations..., très riches d'enseignement sur la protection sociale et son environnement.

Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas, passer à côté de ce formidable outil de formation ! Et si nous allions explorer ensemble cette plateforme :

Vous l'avez constaté c'est très accessible, j'espère vous compter parmi les nouveaux utilisateurs très bientôt.

Malgré la période assez compliquée que nous venons de traverser, nous avons su garder le cap et ne rien lâcher.

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau en capacité d'organiser des manifestations, de mettre en place des actions sur les territoires au plus près de ceux qui en ont besoin.

Alors n'hésitez pas, engagez-vous à nos côtés quel que soit le temps dont vous disposez !

La dynamique lancée par la mise en œuvre du plan d'actions Vie mutualiste va nous permettre de réaliser de beaux projets.

Je compte sur vous !

Je ne peux terminer sans remercier les équipes qui œuvrent beaucoup au quotidien pour faire vivre la vie mutualiste : Sylvie, Achille, Matthieu et nos 5 responsables départementaux !

Merci à eux et merci à vous.

**M. le Président** remercie Madame HEUSELE de son intervention et propose un nouvel intermède musical par la Compagnie Les Héliades.

## VII. RAPPORT GENERAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**M. le Président** présente ensuite le rapport général du Conseil d'administration.

« Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les directeurs, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs,

Je tiens, à nouveau, à vous remercier d'avoir répondu présents, pour la seconde Assemblée Générale de ce mandat. Comme vous le savez la précédente AG avait été tenue par voie dématérialisée, la crise sanitaire nous ayant empêché de nous réunir.

Je ne vous cache pas mon plaisir de pouvoir tenir aujourd'hui **en présentiel** ce moment fort de notre démocratie sociale.

Je remercie encore nos intervenants de ce matin pour la qualité des échanges sur un thème préoccupant pour tous " la prévention du mal-être agricole ". C'est un sujet qui concerne potentiellement chacun d'entre nous. Nous l'avons vu, les formes de mal-être sont diverses et chacun peut jouer un rôle pour aider les personnes touchées. D'autant mieux s'il connaît les mesures pour venir en aide, comme nous l'a décrit M Pilette ce matin.

La MSA n'est pas la seule à agir bien-sûr dans ce domaine, mais elle dispose à la fois de solutions sociales, économiques, médicales et de prévention. Le guichet unique ça sert à ça !

Comme vous le savez, j'entame mon second mandat de Président de la MSA d'Ile-de-France. C'est donc fort de l'expérience de mon premier mandat que je me suis à nouveau engagé dans ma mission.

Notre nouveau Conseil d'Administration a été renouvelé à 50%. J'ai une pensée particulière pour les administrateurs du précédent mandat qui ont arrêté et qui sont pour certains présents dans la salle. J'ai également une pensée pour les 5 délégués qui nous ont prématurément quittés.

Après le panorama général de l'activité 2020 et la présentation de la MSA fait par notre directeur général, je vais juste commenter l'actualité.

Comme d'habitude, l'année 2020 n'aura donc pas été de tout repos.

Et comme chaque année nous avons mis en œuvre **les différentes réformes. Pour 2020, on peut citer :**

- Le prélèvement à la source,
- La poursuite du déploiement de la DSN
- Ou encore la préparation de la réforme des allocations logements

Et tout cela en continuant à diminuer nos ressources bien évidemment.

2020, vous l'avez vécue, a été, de plus, marquée par **la crise sanitaire**, une crise sans précédent.

Cette crise brutale nous a conduits à adapter au plus vite notre organisation afin d'assurer la continuité du service, avec en particulier le versement des prestations, tout en veillant à conserver le plus possible le lien avec celles et ceux qui en avaient besoin.

Nous avons su protéger nos salariés et assurer le service public de base. L'occasion de remercier les collaborateurs de la caisse d'avoir pu continuer à agir à distance, pour une grande majorité d'entre eux. Cela grâce à une informatique qui a pu s'adapter très vite à la situation.

Si les 8 agences MSA ont dû être fermées, sur décision administrative, la plateforme téléphonique et numérique pour les mails a renforcé son action afin d'absorber l'augmentation des flux. Cela n'a pas été facile.

Dès que les mesures sanitaires se sont assouplies l'accueil sur rendez-vous a été mis en place afin de recevoir les plus fragiles, dans le respect des gestes barrières.

Des appels téléphoniques sortants ont permis en outre de rentrer en contact avec des assurés, afin de prendre de leurs nouvelles et de s'assurer qu'ils avaient bien activé tous leurs droits. Ces actions proactives ont été l'occasion de repérer des situations sociales sensibles et d'activer des aides ou un accompagnement, au titre de l'action sanitaire et sociale.

La MSA est restée en capacité de mettre en œuvre immédiatement les mesures d'aides gouvernementales. Elles ont concerné en particulier :

- La prise en charge des arrêts dérogatoires pour les personnes vulnérables
- Un assouplissement des règles de calculs pour les allocations logement et les minima sociaux, afin d'assurer une continuité des prestations. Les contrôles étant réalisés par la suite.

Pour les chefs d'exploitations ou d'entreprises des mesures exceptionnelles ont été prises comme suit :

- Le report de paiement de cotisations sociales,
- L'allègement des charges sociales.

Ces mesures décidées, par les pouvoirs publics, afin d'accompagner les filières les plus impactées par la pandémie de la Covid-19, n'ont pas toujours été simples à mettre en œuvre. Le blocage des prélèvements par exemple n'a pas toujours été compris, pour les structures pouvant payer. Les régularisations en découlant ensuite n'ont pas été simples.

La MSA a aussi accompagné les entreprises sur la mise en place des mesures de protections pour leurs salariés.

**Dans ce contexte inédit, le Conseil d'Administration a continué à prendre des mesures pour agir.**

L'année 2020 a été marquée aussi par de nouveaux aléas climatiques avec la sécheresse impactant fortement les rendements entre autres, car s'y sont ajoutés des problèmes sanitaires avec la jaunisse. Il a ainsi été décidé de diminuer le premier taux d'appel des cotisations des non-salariés, celui-ci passant à 30% au lieu de 40 % habituellement, afin de soulager temporairement la trésorerie des exploitants.

L'année a été aussi l'occasion dans le domaine de la Santé Publique d'accompagner des professionnels de santé en milieu rural, en participant à la construction de structure d'exercice médical sur les territoires, afin de lutter contre les déserts médicaux.

Cette première année de mandat, dans des conditions particulières, n'a pas été perdue non plus pour le conseil d'administration avec le lancement de nombreuses réflexions notamment sur le plan :

- De la Santé Sécurité au Travail,
- De l'Action Sanitaire et Sociale,
- Et de la vie mutualiste

Pour chacun de ces domaines notamment, nous disposons aujourd'hui de plans qui vont structurer notre action jusqu'en 2024.

**Sur le plan de la solidarité**, la MSA a pris aussi de nombreuses initiatives que je salue. Ces actions vous ont été décrites dans le rapport de la vie mutualiste. Je remercie la caisse et les délégués qui ont prêté leur concours à ces actions mais aussi les chefs d'entreprise et d'exploitations agricoles pour les dons alimentaires.

Quel que soit le contexte dans lequel on doit intervenir, la qualité du service de base demeure un enjeu fort.

Je suis également conscient de la nécessité de prolonger nos axes de progrès afin d'améliorer le service attendu par tous nos adhérents.

Nous constatons encore des situations d'insatisfaction qu'il est important de traiter et d'y répondre, qu'il s'agisse de retard de traitement des dossiers ou d'anomalie de traitement.

Améliorer la qualité du service et la rédaction des réponses écrites, est un travail de longue haleine. Tout en devant faire face à des baisses régulières de moyens, et d'effectifs en particulier.

Force est de constater que nous sommes de plus en plus **dépendants des outils informatiques**. On a pu le constater, par exemple dans le domaine des mutations de dossiers de prestations familiales, ou avec la DSN. On est aussi tributaireS de cette **complexité réglementaire** et cela malgré les discours politiques prônant les simplifications. Dans les deux cas, si on n'a pas de prise directe, il nous appartient de trouver les solutions.

Et puis, il ne faut pas oublier que la crise a généré un effet volume avec des a-coups notamment dans le domaine des indemnités journalières.

Ecouter et réfléchir pour adapter notre service aux besoins de nos adhérents reste plus que jamais une nécessité.

Nous avons commencé depuis quelques temps à développer des actions proactives : « aller vers, aller au-devant de nos adhérents » et apporter un service en anticipant. Nous avons ainsi proposé des **rendez-vous** à quelques entreprises pour faire le point sur des situations complexes, mais aussi développé des **webinaires** pour présenter un nouveau service en ligne sur la qualité des DSN et favoriser les bonnes pratiques.

Nous allons poursuivre cette orientation par exemple avec des entreprises Grands Comptes. C'est avec votre participation que nous pourrons aussi poursuivre notre amélioration continue.

Par ailleurs, **développer l'offre de service** de la MSA pour des tiers est aussi un enjeu majeur, afin d'accroître notre portefeuille d'activité.

Là encore, votre MSA a montré une capacité à faire dans la délégation de gestion qui lui a été confiée, en 2019 pour le compte de la RATP et en 2020 pour la reprise du SASPA, qui est le paiement du minimum vieillesse pour les personnes ne relevant pas du système d'assurance vieillesse français

Réussir dans ces domaines de gestion pour compte est important, puisque cela démontre notre savoir-faire et permet de nous voir confier d'autres activités nouvelles. C'est un enjeu de crédibilité.

2020 a été aussi marquée dans le domaine immobilier par l'aboutissement d'un grand projet. L'ouverture en août de notre nouveau siège social qui s'appelle **Atriode** et qui est situé à Gentilly, tout près d'ici. Un beau projet, un bel immeuble, et je remercie encore notre directeur général pour le travail de persuasion dont il a fait preuve, face à des ministères de tutelles pas toujours facilitants.

Cette année 2020 aura révélé combien il était important de conserver une agriculture forte, à fortiori en Ile-de-France. Ainsi que le rappelle Valérie Péresse, n'oublions pas que 50% des terres de l'Ile-de-France sont dédiées à l'agriculture et 25% à la forêt.

La souveraineté alimentaire reste un enjeu fort pour notre pays, avec aussi une agriculture capable d'alimenter en proximité les populations.

Un monde agricole fort, c'est aussi une **MSA FORTE**, une protection sociale forte, mobilisée et capable de pouvoir s'organiser afin de répondre à ses besoins.

Le sujet de la ruralité demeure central, et aussi en Ile-de-France, au regard de la place encore importante des terres cultivées, boisées ou des petites communes et de leurs habitants.

Le sujet du vieillissement de la population agricole, de la reprise des exploitations, de l'emploi agricole et de la lutte contre la précarité alimentaire sont autant de sujets d'actualité pour lesquels la MSA peut apporter sa contribution aux réflexions.

Notre action et notre présence sur le terrain restent aussi un enjeu.

Je terminerai mon intervention en m'adressant directement à vous délégués de la MSA. Vous avez été élus dans vos cantons pour représenter sur le terrain la MSA et faire le lien avec les adhérents. Le dialogue et l'écoute sont des clés de facilitation. C'est en expliquant qu'on peut plus facilement prévenir les difficultés, résoudre des situations avant qu'elles ne deviennent trop inextricables !

Nous avons encore la chance d'avoir un régime démocratique qui vous donne la parole et un rôle. C'est le moment de saisir cette opportunité au service de tous les adhérents !

La démocratie, la solidarité c'est vous qui l'incarnez aussi et je compte sur votre mobilisation !

Vous l'avez compris la MSA doit continuer à s'adapter avec vous dans un environnement qui reste contraint et dans lequel les dépenses publiques devront continuer de baisser. Dans la période de sortie de crise vers laquelle je l'espère nous avançons, la mobilisation de tous, chacune et chacun en fonction de ses possibilités, est indispensable.

En guise de conclusion, je remercie Laurent Pilette pour son énergie, son efficacité dans sa gestion de la caisse, ainsi que toutes les équipes en n'oubliant pas le CODIR.

Mes remerciements vont aussi à vous les délégués, et là encore, le rapport présenté par Corinne HEUSELE témoigne d'un engagement certain qui je le souhaite devra encore intégrer les nouveaux délégués.

Il nous faut poursuivre et continuer à agir ensemble.

Je salue, en particulier, les Présidents des échelons organisés en « quartet », qui sont à la manœuvre et qui peuvent compter sur les équipes de la caisse.

Enfin, je ne peux pas oublier les membres du Conseil, assidus et constructifs lors de nos travaux et je profite de cette occasion pour les remercier une nouvelle fois de leur engagement à mes côtés.

Alors, plus que jamais, pour notre MSA, je compte sur vous !

Vous contribuerez ainsi à nos côtés à mettre en œuvre notre nouvelle COG qui engage toutes les caisses pour 5 ans.

Le Conseil Central doit statuer sur celle-ci, demain après une nouvelle négociation avec les pouvoirs publics. Il était temps. Si celle-ci s'annonce moins défavorable que les trois dernières sur le plan des moyens, des efforts devront être poursuivis tout en maintenant cette proximité dont nos assurés ont besoin.

Je vous remercie de votre attention. »

## VIII. ECHANGES AVEC LA SALLE

---

**M. le Président** propose un moment d'échanges.

Il indique qu'il est prévu d'y consacrer environ 1 heure. Afin de respecter les horaires et de permettre l'expression de tous, il demande, en particulier, aux organisations syndicales, de prévoir une intervention d'environ 5 minutes au maximum.

Il précise que :

- Ce respect du temps imparti est important si l'on veut que chacun puisse s'exprimer ; notre assemblée étant plurielle, chaque intervention ou question est par nature légitime ; que l'on partage ou non certaines idées. Il souhaite pour la qualité des échanges, respect et écoute mutuels ;
- Ce respect commence donc par un temps de parole défini, afin qu'il ne soit pas dans l'obligation de devoir reprendre la parole.

Puis il demande à chaque intervenant de bien vouloir se présenter au moment où il lui donnera la parole. Il propose de commencer par les différentes organisations syndicales, en précisant que les délégués qui le souhaitent pourront aussi intervenir.

Pour les organisations syndicales, il donne la parole à **Monsieur Patrick LEVET**, au titre de la CFDT.

« Bonjour à toutes et à tous

C'est un peu tardivement que nous avons le plaisir de vous retrouver ici en présentiel.

Une année 2020 marquée par la pandémie de COVID 19, crise sanitaire et sociale qui a eu de très nombreux impacts sur chacun d'entre nous.

Une année 2020 qui a vu une forte hausse de la précarité pour une partie de la population avec une très forte hausse des demandes d'aide auprès des associations

Cette année si particulière, n'a pas empêché la MSA de poursuivre ses missions auprès de populations les plus fragiles tout en remplissant ses missions de service public.

C'est pourquoi la FGA CFDT commencera par remercier l'ensemble du personnel de la MSA IDF pour tous les efforts fournis au long de cette année 2020 (et qui continue en 2021) pour assurer malgré une situation difficile, la continuité d'activité auprès de tous.

D'autant plus que la COG n'est toujours pas signée ce qui signifie fonctionnement à 80% du budget annuel et gel des recrutements, contribuant à la dégradation des conditions de travail.

COG pour laquelle aujourd'hui, l'Etat a un raisonnement purement mathématique de réduction de budget en occultant l'aspect proximité et service public de la MSA, qui n'est plus à démontrer au regard de la crise que l'on vient de traverser.

Cette année encore, la CFDT, dans son ensemble, exprime son attachement à notre régime de protection sociale. A tous les niveaux l'organisation CFDT est mobilisée pour peser sur les négociations COG.

Il y a déjà 1 an les élections avaient lieu : dans les cantons, dans les départements et les militants FGA-CFDT se sont mobilisés pour la réussite des élections MSA.

Nous remercions ici en cette assemblée générale les délégués cantonaux candidats et élus ainsi que les électeurs qui ont permis d'élire 3 administrateurs CFDT.

Aujourd'hui, c'est donc une assemblée générale, qui se déroule dans une période très atypique. Cette période exige de nous tous, élus, un plus grand investissement et une plus grande clairvoyance sur notre projet pour la MSA d'aujourd'hui et de demain.

Nous sommes tous conscients que nous devons relever des défis quotidiens liés à la crise sanitaire extraordinaire que nous vivons et qui nous oblige à une réactivité accrue et pertinente.

C'est aussi un début de mandature compliquée par la période COVID qui a très fortement limité voir complètement rendu impossible les rencontres sur le terrain.

Nous mettrons en œuvre dès que possible un retour vers des actions en présentiel tout en continuant à réfléchir sur les moyens de pouvoir échanger et de rencontrer l'ensemble de nos délégués.

Cette période a aussi été riche en développement de liens en distanciel avec tous les moyens existants. Le lancement de l'appli web MSA ou les délégués pourront consulter les fiches avec les spécificités de leur territoire et échanger entre eux.

En ce qui concerne la caisse de MSA IDF en particulier, fin Aout 2020 a vu l'ouverture des nouveaux locaux à Gentilly dans le bâtiment ATRIODE, cela après d'âpres et longues négociations auprès des différentes tutelles intervenant en agriculture.

Ce bâtiment moderne, dont la finalité est d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés voit perdurer des dysfonctionnements qui perturbent le travail au quotidien. Il reste à trouver des solutions afin d'améliorer cela.

Notre souhait pour le mandat 2020/2025 est de continuer à défendre les droits des assurés sociaux, des familles et d'améliorer l'offre de service proposée par les caisses de MSA, très souvent en partenariat sur nos territoires et en lien avec les non-salariés.

Lors de la COG précédente, un nombre important de mutualisations a été demandé aux caisses avec une baisse des effectifs. Cela a généré des périodes transitoires avec des désorganisations et de très forts impacts aussi bien pour les ressortissants MSA que pour l'ensemble du personnel.

La CFDT souhaite interpeler les autorités de tutelles sur leurs responsabilités quant au bon fonctionnement des caisses de MSA et à la santé de leurs salariés en rappelant que pour régler les prestations il faut un personnel suffisant, une informatique de qualité et donc ne pas toujours réduire les moyens.

Si le régime de la MSA connaît quelques incertitudes avec la négociation de la COG, nous alertons ici les délégués sur certains événements :

Une victoire a été gagnée avec la condamnation de TERRA FECUNDIS entreprise internationale qui organisait de la fraude à la sécurité sociale, nous soulignons aussi que les exploitations agricoles qui avaient recours à ce système ont été condamnées pour les conditions sanitaires et d'hébergement.

Que chacun le comprenne, la FGA-CFDT est et sera toujours présente pour accompagner les salariés agricoles et valoriser le métier mais nous dénoncerons toujours les écarts dans leurs conditions de travail.

Notre territoire accueille de nombreux saisonniers pour les cultures locales sur nos départements.

Certains disent qu'il n'y a pas de main d'œuvre ou plutôt que les chômeurs ne veulent pas travailler en agriculture. A ceux-ci la FGA-CFDT répond que les difficultés de recrutement sont dues au manque d'amélioration suffisante de conditions de travail et de revalorisation salariale.

La FGA-CFDT préfère communiquer sur l'attractivité des métiers en agriculture en valorisant la convention collective nationale pour les salariés de la production.

Ses représentants souhaitent agir et défendre :

- la poursuite et l'amélioration des actions de soutien aux affiliés dans le cadre du plan d'action sociale qui attend les éléments de la COG pour être finalisé,
- des actions de soutien pour actifs dans le cadre du plan de santé sécurité au travail

- mais aussi des actions qui favorisent le mieux vivre en milieu rural pour les populations avec les actions d'animation locales si plébiscitées de la MSA.

L'humain est l'unique richesse de la MSA. Prenons en soin et défendons là !

En conclusion et suite aux présentations des comptes et rapports d'activités nous invitons les délégués à voter les résolutions et voeux qui leur sont proposés.

Merci de votre attention ».

**M. le Président** remercie M. LEVET et **Il** invite **Madame Corinne KAZMIERCZAK** à prendre la parole au titre de la CFE-CGC :

« Mesdames, Messieurs, Chers délégués

Vous l'aurez compris, le sujet crucial du moment pour la MSA en général et pour la MSA IDF en particulier, c'est la négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion qui doit donner les moyens humains et financiers à notre Institution pour assurer au mieux ses missions en préservant une bonne qualité de service et les développer.

Imaginez que depuis un an, plus aucun recrutement n'est possible parce que les négociations n'aboutissent pas. Pour une question d'affichage, les tutelles de l'état veulent pouvoir annoncer des réductions de moyens tant financiers que d'effectifs.

Ces réductions ne peuvent conduire qu'à une remise en cause de la qualité de service de l'institution MSA envers ses ressortissants et les territoires ruraux déjà fortement impactés par les différentes crises successives, et par là-même à une asphyxie programmée de notre régime de protection sociale pour le faire céder voire disparaître dans l'avenir.

Devant cette situation la CFE-CGC a alors dénoncé :

- la duplicité et l'hypocrisie des pouvoirs publics envers la MSA
- les contradictions entre les déclarations du gouvernement à l'Assemblée Nationale et au Sénat, et la brutalité des exigences des administrations centrales, malgré le soutien du Ministère de l'Agriculture.

Il est à noter au cours de cette négociation quelques avancées significatives sur certains budgets importants tels que le FNASS, l'Immobilier, l'Informatique, la Prévention mais cela reste grandement insuffisant pour relever les défis qui nous attendent.

En effet, l'état souhaite par exemple voir développer de nouvelles actions dans les territoires, ce qui a été intégré dans le plan stratégique MSA 2025.

Donc, pour la CFE-CGC, le compte n'y est pas car le personnel est déjà en souffrance avec une activité très soutenue et les Directions doivent jongler et faire des choix difficiles pour assurer un fonctionnement pérenne.

La CFE-CGC renouvelle son soutien indéfectible à la MSA, à **son modèle spécifique de protection sociale et à son guichet unique**, au service des populations et des territoires qui en bénéficient et revendique le maintien des effectifs ainsi que celui des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement de l'Institution afin de permettre une qualité de service irréprochable.

La CFE-CGC est résolument aux côtés des salariés de l'Institution pour la préservation de leurs emplois. Que ce soit les travailleurs sociaux, les médecins, les préventeurs, les administratifs, les cadres et agents de direction ou les travailleurs engagés sur le terrain, tous ces salariés ont plus que jamais démontré leurs compétences et leur motivation pour répondre aux préoccupations de nos ressortissants en cette période difficile de crise sanitaire.

**Pour toutes ces raisons la délégation CFE-CGC n'a pas donné son aval à ses administrateurs pour approuver cette COG.**

Stop au démantèlement programmé de la MSA !  
Je vous remercie de votre attention »

**M. le Président** remercie Madame KAZMIERCZAK et Il invite **Monsieur François GUIDET** à prendre la parole au titre de la CFTC :

« Mesdames et Messieurs, élus et dirigeants, bonjour à toutes et à tous

François GUIDET, Président du Syndicat CFTC Agriculture d'Ile de France auquel sont rattachés nos délégués cantonaux et administrateurs MSA Ile de France.

Il est important pour nous de rappeler que le périmètre de cette Assemblée Générale est bien celui de la Caisse MSA d'île de France et pas celui du national ou de la Caisse Centrale. Notre intervention s'attachera à cela.

Revenons d'abord sur quelques faits passés :

Vous écrivez dans les documents supports : « Les Elections en 2020, une organisation unique au service de la démocratie sociale : »

Vous avez oublié les problèmes de retard survenus dans l'acheminement du matériel de vote pour l'élection des délégués. Un bilan a-t-il été fait pour en identifier les raisons et éviter que ça ne se reproduise ?

Vous écrivez encore : « Le 10 septembre 2020, 532 votes de délégués valablement exprimés sur 627 ont permis d'élire au suffrage direct les 27 membres du conseil. »

Là encore, vous occultez le dysfonctionnement dans l'interprétation des opérations de dépouillement qui, sans l'intervention d'un de nos élus assesseur, aurait conduit notre syndicat à se faire ravir un poste d'administrateur dans le 2eme collège. Rien que ça !

Venons-en aux 627 délégués cantonaux de la MSA de l'Ile-de-France dont 355 élus pour le collège des salariés. Tout cela avec un taux de renouvellement constaté de près de 50%. Sur les 627, nous ne sommes aujourd'hui que 177 présents à cette AG dont 92 du 2eme collège.

Par ailleurs, combien de délégués sont mobilisés toute l'année ? Comment peuvent-ils concilier l'équilibre vie professionnelle - vie privée et leur rôle de délégué ? Ce modèle de représentation « délégué cantonal » est-il encore pertinent ? Le délégué ne devrait-il pas pouvoir exercer son mandat sur son temps de travail ? Notre syndicat n'a pas la réponse mais propose qu'une étude soit lancée sur ce sujet. La défense de cet équilibre vie privée-vie professionnelle est une des valeurs de la CFTC et vous savez que nous les défendons depuis plus de 100 ans.

Faisons maintenant un focus sur le mandat de délégué tel qu'il est défini :

- Être relais et sentinelles de terrain, impliqué dans l'expression des besoins et des attentes des adhérents, dans l'information et l'explication à donner pour permettre de bénéficier de l'offre de service MSA.
- Représenter la MSA auprès des partenaires locaux.

Pour représenter la MSA, il faut bien en comprendre son fonctionnement. Or lorsqu'on lit le rapport d'activité 2020 et toute l'étendue du champ d'intervention de la caisse on se dit qu'il faut du temps pour comprendre et pour assimiler tout cela. Surtout pour les nouveaux élus.

Vous écrivez également : « *La MSA a mis à la disposition des élus tous les moyens nécessaires à l'exercice de leur mandat.* » notamment par un outil de formation en ligne.

Pouvez-vous nous dire combien de délégués se sont rendus à ce jour sur ce site de formation ? Même les administrateurs y sont très peu allés et un appel leur a été lancé à ce sujet lors du dernier Conseil décentralisé à la ferme de Galy.

Nous voudrions que ce sujet important de la formation et de l'accompagnement des élus soit appréhendé différemment et là encore avec le prisme de le concilier avec l'exercice du mandat.

Un autre domaine d'intervention de la MSA IDF qui semble très mal connu alors qu'il revêt toute son importance en période de crise : il s'agit des aides extra-légales. Elles ne semblent avoir profité qu'à une petite partie d'initiés dirons-nous. Nous demandons qu'une communication spécifique sur l'existence de ces aides et sur son processus de demande soit diffusée à tous les délégués. Par ailleurs est ce que les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, ne devraient pas également être un relais de diffusion auprès de leurs salariés ? Nous demandons la conduite d'une réflexion sur ce sujet.

Concernant les « irritants » qui demeurent, en espérant qu'ils ne deviennent pas chroniques :

- Le stock de DSN non régularisé toujours présent
- Les relevés de carrière pour la liquidation de la retraite

Vos commentaires dans le rapport d'activité ne sont pas pour nous rassurer : je cite « *Impact de la DSN sur la gestion de la carrière (régularisations manuelles à gérer)* » ou encore je cite « *Toutefois, les règles de provisionnement en matière de créances douteuses nous contraignent à provisionner les créances présentes en comptabilité et relatives à la mise en œuvre de la DSN qui ne sont pas encore régularisées.*

*Ce phénomène perdurera tant que les régularisations DSN ne seront pas complètement réalisées ».*

Monsieur Pilette, vous en venez à parler maintenant de « phénomène ». Les répercussions négatives sont nombreuses que ce soit au niveau de la répartition des fonds PROVEA et AFNCA ou bien au niveau d'AGRICA. Cette situation ne va-t-elle pas finir par fragiliser la capacité de traitement de la MSA IDF ? D'ailleurs, est-ce que le remplacement du responsable informatique et l'arrivée d'un nouveau contrôleur de gestion seront de nature à régler ces sujets ?

Tout autre thème : l'opération immobilière ATRIODE du nouveau siège social. Nous vous avons posé plusieurs questions techniques c'est vrai un peu tardivement. Nous espérons que les réponses apportées pourront nous éclairer sur la finalité recherchée. Cependant, nous pouvons déjà affirmer que les répercussions financières constatées dans les écritures comptables tant dans le bilan que dans le compte de résultat 2020 sont nombreuses et pour des montants conséquents. Selon nous, c'est le point financier majeur de l'exercice écoulé et peut être de toute la vie de la Caisse par ses conséquences. Nous n'avons pas terminé notre analyse et nous reviendrons vers vous prochainement notamment auprès du Conseil d'Administration.

Justement, nos administrateurs CFTC : Avi ABIBOL et Mathias WIART-KLEIN. Nous les remercions vivement. Grâce à eux et à leur implication, nous en avons appris plus en un an et demi que pendant toute la mandature précédente. Et pourtant, depuis leur élection, les Conseils se sont tenus majoritairement en distanciel. Nous les soutenons et les encourageons à poursuivre. Cependant, une de leurs demandes concerne la durée trop courte des séances de conseil. En effet, trois heures pour traiter et donner un avis sur des sujets nombreux avec des documents supports remis seulement quelques jours auparavant leur est difficile. Loin de nous l'idée que les dirigeants de la MSA IDF ne voient uniquement le Conseil d'administration comme une chambre d'enregistrement, n'est-ce pas ? C'est pourquoi nous vous demandons de voir comment vous pouvez mieux anticiper l'envoi des documents et changer le format des séances.

Et j'en termine par une boutade un peu agacée à l'encontre des confrères de la CFTD :

Vous êtes quand même très bien vus, pour ne pas dire plus, quand vous arrivez à faire valider par le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale MSA de pouvoir diffuser un tract CFTD de 5 pages avec la lettre d'information aux délégués MSA numéro 6 du 20 avril 2020 :

A quand notre droit de réponse ? Ah oui, c'est vrai, j'avais oublié. Cette demande n'est pas dans le périmètre de notre AG ! Désolé.

Les délégués CFTC vous remercient ».

**M. Le Président** remercie M. GUIDET et donne la parole à **Monsieur Daniel GUILLEMOT** au titre de la CGT :

« Mesdames et Messieurs les délégué.e.s, Mesdames et Messieurs les salarié.e.s de la MSA, Mesdames et Messieurs les invité.e.s,

## **I/ La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2021-2025**

Les élu.e.s CGT expriment tout d'abord leur solidarité aux salariés et aux organisations syndicales en lutte et en grève contre le projet de COG entre l'Etat et la MSA.

### Déclaration intersyndicale AG CCMSA 7.10.2021

**Les 3 dernières COG** se sont traduites au niveau national par la **suppression de 4152** emplois et le projet actuel prévoit pour 2021-2025 :

- **une nouvelle réduction de 1000 emplois**
- **une baisse des autres moyens de fonctionnement de 20% en 5 ans**
- ⇒ Cette COG, et sa déclinaison à la MSA de l'Île de France, conduirait à une **mise en cause du service public** pour les affiliés du régime avec des **dégradations des conditions de travail** pour le personnel.

Certains dirigeants de la Caisse centrale produisent des **arguments illusoires** pour tenter de nous vanter les bienfaits de ce texte et prétendre que l'essentiel serait préservé.

- ⇒ **On nous dit que 250 emplois seraient maintenus dans le domaine de la gestion pour compte au motif qu'ils seraient autofinancés** mais il s'agit d'une épée de Damoclès car tout dépendra de la pérennité des partenariats que nous avons conclus avec d'autres organismes.

- ⇒ **Le gouvernement nous invite à développer les Maisons France Services**, mais avec des moyens insuffisants et on nous fait miroiter des financements complémentaires auprès des collectivités locales, voire de l'Union Européenne...

*Mais chacun sait que les promesses n'engagent que ceux qui y croient...*

- ⇒ **On nous susurre que les moyens de la Prévention et de l'Action sanitaire et sociale augmenteraient de 10%**

- Mais les moyens déjà accordés en Santé Sécurité au travail peinent à être utilisés du fait notamment de la **difficulté à recruter des médecins du travail**.

- **L'Action Sanitaire et Sociale n'a pas pour mission de suppléer à l'insuffisance des prestations de base**. Les quelques oboles supplémentaires ne répondront donc pas aux besoins.

- ⇒ La CGT revendique notamment :

- l'amélioration de l'ensemble des moyens, la titularisation des CDD et **la création de 3500 ETP en CDI** pour assurer le service aux assurés.
- le **maintien de tous les sites MSA** et le développement des actions de proximité pour répondre aux besoins de nos assurés
- l'augmentation des **salaires**
- l'amélioration des accords sur **le temps et les conditions de travail** et en particulier sur le télétravail

- ⇒ En conséquence, la CGT appelle l'ensemble des administrateurs à s'opposer à cette COG mortifère, ainsi qu'à ses déclinaisons (CPG) dans les différentes MSA et évidemment à la MSA de l'Île de France.

- ⇒ La CGT appelle les affiliés, les salariés, chacun sur leurs revendications précises, à défendre la MSA, à se battre pour empêcher sa disparition, et à construire des actions pour

défendre le 100% Sécurité Sociale avec une refondation du financement qui doit être basé sur les cotisations sociales.

## II/ Les actions de la CGT à la Msa Idf depuis un an

Face aux politiques destructrices que nous dénonçons, **la CGT s'efforce de rassembler, mobiliser et contribuer à la défense des droits individuels et collectifs des salariés et des assurés.**

⇒ A la MSA Idf, la CGT est intervenue régulièrement au cours de l'année écoulée sur de nombreuses questions et nous en évoquerons quelques-unes.

### 1. Santé Sécurité au Travail

⇒ Le Conseil d'Administration a adopté le Plan Santé Sécurité au Travail de la MSA Idf pour 2021-2025, pour les salariés et les non-salariés.

⇒ La CGT a mis l'accent sur de nombreux points contribuant à la SST :

- augmenter les **salaires**, réduire l'intensité et le **temps de travail pour aller vers les 32 heures**
- définir des critères pour la mise en place du **télétravail**, impacts sur la santé et les risques d'accidents du travail...
- mettre en place le **droit à la déconnexion**, encadrer strictement les **forfaits-jours**, respecter le temps de travail, **éradiquer les systèmes de contrôles abusifs...**
- accompagner **la transition numérique** et les évolutions technologiques, l'évolution de la fonction encadrement...
- s'attaquer aux **risques** :
  - psychosociaux, musculo-squelettiques, mal être agricole...
  - sanitaires et pandémiques
  - machines et chimiques dans la production, les services agricoles, le paysage, le secteur hippique ...
- imposer **l'égalité Femmes/Hommes** et **combattre les discriminations**

⇒ La plupart des risques ont été aggravés par la Covid et des obstacles se dressent pour la mise en oeuvre d'une politique efficace du fait notamment :

- du manque de ressources consacrées aux actions Santé Sécurité au Travail, notamment **par le manque de médecins du travail**
- de la récente loi SST qui notamment augmente le risque d'un **transfert de responsabilité de l'employeur sur le salarié**

### 2. Politiques sanitaires

⇒ **La CGT dénonce en outre les choix nocifs** du gouvernement qui ont des conséquences désastreuses sur l'offre de soins et la démographie médicale, comme la poursuite de **la suppression des lits dans les hôpitaux malgré la Covid (5700 depuis le début du Covid)** ou **la désertification médicale dans de nombreux départements...**

⇒ Il n'est parfois plus possible d'avoir **un médecin traitant** et dans certaines villes (Aubervilliers...), les services **d'infirmières à domicile** sont quasiment impossibles d'accès.

### 3. Action Sanitaire et Sociale

⇒ Le plan 2021-2025 a été élaboré et il conviendra de le mettre en oeuvre, en particulier :

- en **identifiant les besoins des personnes en difficulté**
- en faisant mieux connaître les **prestations extralégales** qui sont souvent méconnues. **Des actions sont envisagées en ce sens, notamment au niveau des échelons locaux**

### 4. Échelons locaux et actions de proximité

- ⇒ La meilleure connaissance des besoins des assurés, notamment via les échelons locaux et les services "Front Office" de la MSA, doit permettre :
- aux assurés de disposer de **la plénitude de leurs droits** : Santé, Retraite, Famille, Santé Sécurité au Travail...
- **d'éviter le non-recours aux prestations**. Il faut savoir que 34% des personnes éligibles n'accèdent à aucune aide sociale et que 8% des allocataires famille ne recourent pas à tous leurs droits.
- de répondre à des **situations prioritaires** ou urgentes via **l'action sanitaire et sociale et/ou par le biais d'actions de solidarité**.

## 5. Actions de solidarité

- ⇒ La MSA s'y engage au niveau de ses Échelons locaux et **la CGT soutient et participe à ces actions**.
- ⇒ Nous nous félicitons des **partenariats** conclus par la MSA, notamment avec **Solaal (dons alimentaires) ou le Secours Populaire**.
- ⇒ **Les actions de solidarité sont en effet nécessaires pour venir en aide aux personnes en difficulté, parfois pour leur éviter de sombrer et les aider à rebondir.**
- ⇒ **Mais elles ne doivent pas se substituer aux actions revendicatives pour la défense de nos droits** (Emploi, Retraite, Formation, Salaires, Conditions de travail, Sécurité Sociale etc.)
- ⇒ Car nous assistons à une explosion de la pauvreté du fait des **choix toxiques des gouvernements et du patronat que nous devons combattre** et qui se traduisent aujourd'hui par :
  - la **destruction de l'emploi** et l'abandon de pans de notre économie
  - des **salaires insuffisants**, des **conditions de travail dégradées**
  - des **réductions** drastiques des **droits des chômeurs**
  - des **baisses de pensions** pour les **retraités**
  - des **baisses de prestations** pour les **familles**, notamment via les nouvelles règles de calcul des prestations soumises à conditions de ressources
  - **la casse de notre système de santé pour l'ensemble des assurés**

## III/ CONCLUSION

- ⇒ En conclusion, pour défendre la MSA et nos droits, nous citerons Ambroise Croizat, fondateur de la Sécurité Sociale, qui disait à la tribune de l'Assemblée Nationale :  
*"Jamais nous ne tolérerons que ne soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès..."*  
 Nous vous remercions de votre attention »

**M. le Président** remercie M. GUILLEMOT et **Il** donne la parole à **Monsieur Damien GREFFIN** au titre de la FRSEA :

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je veux vous remercier de me permettre d'intervenir à l'assemblée générale de notre caisse de mutualité sociale agricole.

Après une année 2020 pour le moins complexe et des instances qui se sont tenues à distance, il convient de dire à quel point, nous sommes heureux de nous retrouver.

Peut-être commencer par vous donner quelques repères concernant la production agricole... Dans la plaine, le contexte demeure globalement compliqué, tant sur le plan économique que sur le plan moral.

L'année 2020 laisse des traces. Les agriculteurs ont certes plus que d'autres conservés leur liberté d'aller et venir, et les activités de production ont été maintenues. La chaîne alimentaire a tenu mais au prix d'un travail acharné où la rémunération et la reconnaissance ne sont pas toujours assurés.

Jusqu'à là encore épargné par le mal être agricole, je constate que les agriculteurs franciliens n'échappent plus à la perte de sens dans l'exercice de notre métier.

A la crise sanitaire, s'est greffée la pression climatique et des difficultés d'ordre sanitaire mais surtout les agriculteurs continuent à faire face à une forme de désamour de la part de la société, orchestré par des décideurs qui ne voudraient plus d'une Ferme France productive, mais une ferme de la décroissance, faisant craindre la perte de notre souveraineté alimentaire.

Nous sortons d'une moisson éprouvante tant pour les Hommes que pour le matériel, mais qui, ces dernières semaines, laisse entrevoir une envolée des cours propices à une amélioration du revenu potentiel des agriculteurs.

Malgré tout il nous faut rester vigilant tant les enjeux sont multiples et complexes, la hausse des charges de toute nature peut très vite effacer cette embellie.

La réforme de la PAC à venir et les différents projets de loi en préparation laissent craindre une fin d'année compliquée où le monde agricole devra une nouvelle fois faire preuve d'unité.

Il est plus que jamais nécessaire d'être mobilisés, soudés et organisés pour accompagner les agriculteurs franciliens dans l'exercice de leur métier.

Le rôle du responsable professionnel prend ici tout son sens, accompagnement, engagement et sens du collectif sont indispensables pour aller porter la voix de la ruralité mais aussi pour construire, prévoir, protéger.

A ce titre, comme les autres responsables professionnels, le rôle du délégué MSA est central (et je veux leur rendre hommage) donc central et nécessaire sur le terrain.

Sur le terrain, où l'on entend souvent que la MSA tient « bien » son rôle de collecteur de cotisations.

Nombre d'entre nous s'évertuent à rappeler que la MSA ce n'est pas que ça !, mais que c'est une pluralité de missions, un guichet unique, une volonté d'aller vers... et que la MSA œuvre chaque jour aux côtés des services emploi de nos réseaux FNSEA, auprès des employeurs de main d'œuvre et des salariés de l'agriculture.

Le maillage territorial que nous avons co-construit avec les antennes MSA et avec les délégués est capital pour détecter les situations difficiles, accompagner des agriculteurs en difficultés mais aussi animer un réseau et anticiper ces situations délicates.

Le syndicalisme agricole s'attache à ce rôle à vos côtés et porte ainsi une de nos valeurs communes : la solidarité qui comme le rappelait Corine HEUSELLE tout à l'heure donne du sens à nos engagements mutualistes.

Que ce soit ici ou ailleurs, il est devenu difficile d'identifier des responsables professionnels, et notamment des délégués MSA.

Former et accompagner le responsable professionnel dans sa mission est l'affaire de toutes les structures professionnelles agricoles. Il en va de l'avenir de notre agriculture et de nos territoires.

Nous nous sommes une nouvelle fois mobilisés lors des dernières élections MSA mais il nous faut porter un regard critique sur notre capacité à mobiliser de nouveaux responsables.

Dans la continuité des actions communes que nous avons menées jusque là, la profession agricole que je représente aujourd'hui se tient prête à relever ces défis à vos côtés, aux côtés de la MSA Ile-de-France.

Toutefois il convient de garder à l'esprit que la réussite de nos actions passera par la connaissance du terrain, la proximité et la capacité de nos agents et collaborateurs à rester au plus proche des ressortissants.

Je tiens à remercier tous les salariés de la caisse pour leur accompagnement des non-salariés agricoles dans le cadre de leur travail quotidien.

Je tiens également à réaffirmer l'attachement du syndicalisme agricole au modèle MSA et redire qu'on ne peut pas toujours faire davantage avec moins de moyens.

Le sens du terrain et le bon sens paysan' si je puis dire, doivent rester au cœur de notre projet commun.

Je tenais à remercier Olivier HUE, et Laurent PILETTE, pour la qualité des relations qu'ils entretiennent avec le monde agricole.

Je veux saluer votre disponibilité et votre capacité à dialoguer et à trouver des solutions aux difficultés ponctuelles ou plus structurelle que nous rencontrons.

Je veux aussi saluer les actions d'accompagnement et d'écoute auprès des exploitants qui font face à des difficultés.

Malgré les réformes successives avec lesquelles la MSA a dû composer (DSN, TESA...), je tenais à réaffirmer ici toute la volonté qui est la mienne et toute la nécessité que nous avons à travailler ensemble pour éviter que des difficultés administratives et les normes françaises viennent entacher notre capacité à accompagner les employeurs de main d'œuvre et les salariés agricoles d'Ile-de-France.

Vous me trouverez toujours au rendez-vous pour maintenir le lien historique qui unit le monde agricole francilien et la caisse de la mutualité sociale agricole.

Merci de votre attention ».

**M. le Président** remercie M. GREFFIN.

\*\*\*

**M. le Président** précise qu'avant de donner la parole à la salle il tient à exprimer que toutes ces organisations syndicales ont des représentations au sein du Conseil d'administration et qu'au sein de ce Conseil, le fonctionnement est démocratique où chacun peut s'exprimer et dispose notamment à chaque conseil d'une information détaillée ; il rappelle que lors de ces différents comités, les discussions sont riches et variées avec des positionnements différents et qu'on arrive toujours à des décisions communes.

**M. le Président** indique que la parole est à la salle pour des questions et que par ailleurs des questions écrites ont été remontées avant cette assemblée et auxquelles le Directeur Général répondra. Il donne la parole à Monsieur Olivier POIRET Délégué sur le Val d'Oise :

**O. Poiret** : Je tiens d'abord à vous remercier pour la diminution du coût de gestion de la MSA qui est de 3%, car gérer et réduire les coûts de gestion compte tenu des différentes interventions qu'on vient d'écouter cela devient très difficile.

Concernant le siège social, pouvez-vous nous expliquer la motivation et la justification de ce changement.

**M. le Président** : je laisse la parole à Laurent Pilette qui a œuvré à ce changement, nous avons hérité de locaux des prédécesseurs qui avaient des coûts de mises aux normes et de fonctionnement très élevés.

**M Pilette** : Pour dire les choses très simplement, on avait à Gentilly un immeuble de 20 000 m2 de bureaux qui devenait trop grand pour nous que nous partagions avec Groupama qui souhaitait partir et Orange qui serait parti ; un immeuble vétuste dont les travaux de rénovation étaient évalués à 40 millions et remettre aux normes 20 000 m2 c'était au-delà de nos besoins. Cette opération immobilière a consisté à vendre et à construire un nouvel immeuble et pour vous donner quelques grands équilibres, on a vendu pour environ 50 millions et on a acheté

pour 50 millions, et dans la SCI détenue à 80%, Groupama ayant 20% on avait aussi des réserves pour travaux. Cette opération, nous l'avons entièrement autofinancée et nous avons même remonté à la CCMSA plus de 11 millions d'euros ; donc une opération très vertueuse, même si je le rappelle il a fallu un an de négociation au niveau des ministères, ce qui n'a pas été facilitant, et un arbitrage de Matignon pour réaliser ce projet.

Par ailleurs, par rapport à la question écrite de la CFTC je ne ferai pas de réponse précisément aujourd'hui car ces opérations immobilières ont été vérifiées et revérifiées par Bercy et les ministères de tutelles, ainsi que par la Cour des Comptes, et si vous avez besoin d'informations complémentaires, je vous redonnerai les précisions complémentaires si besoin.

Il est important pour la MSA de préparer l'avenir dans un immeuble moderne et nous avons aujourd'hui un bel outil de travail. Heureusement que nous avons pu acquérir ces locaux avant la Covid. Vous pouvez aussi visiter Atriode si vous le souhaitez.

J'en profite aussi pour remercier Damien GREFFIN pour la qualité des échanges et de pouvoir continuer à se dire les choses, à grandir et à progresser, que ce soit avec les non-salariés ou avec les salariés.

**M. PILETTE** poursuit en indiquant qu'il y a eu un certain nombre de questions écrites pour cette Assemblée Générale et il les reprend tour à tour :

**M Bruno Denis-Boueyguet** a posé la question suivante :

Quel est le taux de vaccination sur la population MSA-IDF ? Existe-t-il des freins identifiés sur les autres personnes ? que pensez vous de l'utilité d'une 3e vaccination et les 2 premières injections peuvent elles diminuer le risque de grippe saisonnière ?

**M. Pilette** répond que ce taux n'est pas disponible pour l'instant car les remontées se font au niveau national et en inter régime.

Le service Santé et Sécurité au Travail a vacciné à Atriode 75 personnes

Les freins à la vaccination sont difficiles à identifier. L'accès à la vaccination, s'il pouvait être un frein au début de la campagne vaccinale ne semble plus en être un aujourd'hui en métropole. L'hésitation vaccinale d'une partie de la population pourrait être le principal frein à la vaccination.

Les études démontrent a priori une diminution de l'efficacité du vaccin avec le temps, principalement sur le variant Delta, pour toutes les populations. Une troisième dose permettrait d'augmenter l'immunité contre le virus et est proposée actuellement pour les personnes les plus à risque de formes graves (plus de 65 ans ou avec comorbidités). (HAS, Aout 2021)

L'effet du vaccin anti-covid sur la grippe n'est pas démontré. En revanche, les mesures barrières mises en place contre la COVID sont efficaces contre tous les virus respiratoires et donc contre la grippe. Le vaccin contre la grippe reste recommandé pour les populations à risque et pourra être administré en même temps que le vaccin anti-covid pour simplifier le parcours vaccinal. (HAS, Aout 2021)

Question de M. **LECONTE-YWANOFF Joël** : Pourquoi la parodontologie n'est pas prise en compte, sans ces soins aucun implant n'est réalisable. Merci

**M. PILETTE** répond en indiquant que ce n'est pas la MSA qui décide du niveau des prises en charge ou de ce qui doit être pris en charge. Il ajoute que les autorités sanitaires ont conscience de l'importance du bon état du parodontite, la MSA IdF démarrant d'ailleurs une action de prévention chez les personnes diabétiques sur ce sujet en partenariat avec la faculté de chirurgie dentaire. Mais, il est vrai qu'à ce jour, l'inscription de ces soins spécifiques à la nomenclature des actes remboursables n'a toujours pas fait l'objet d'un arrêté ministériel. Il revient donc au professionnel de santé d'inclure ces soins dans le devis qu'il présente au bénéficiaire en vue d'un implant dentaire.

Question de M. **Monsieur HUGON Gérard** : Comment faciliter l'accès aux obligations légales (sociales, sécuritaire, fiscales) des entrepreneurs paysagistes ?

**M. Pilette** répond qu'il s'agit là d'un vrai sujet et sur le site internet MSA, un espace est dédié à la Santé et Sécurité au travail (SST) ; il y a eu différentes fiches durant la crise Covid sur la prévention et il précise qu'une réflexion est engagée pour réaliser une plateforme permettant de donner accès plus facilement à différentes données utiles. ce travail étant réalisé d'ailleurs en associant les chefs d'entreprise du paysage.

Puis **M. PILETTE** énonce les questions posées par **M. DISSON Thierry**

**Questions de M. DISSON** : « Les délais de traitement pour les indemnités ou les remboursements des salariés sont toujours trop longs. De 1 à 4 mois et souvent la MSA demande des pièces qui ont déjà été envoyées en prétextant qu'elle ne les a pas reçus ou les pièces demandées sont perdues ! Par la MSA; d'ailleurs les services chargés du dossier mettent souvent en cause l'employeur auprès des salariés alors que c'est faux »

Pour avoir une information il faut aller la chercher dans l'espace dédié. Elle n'arrive pas directement sur les mail des personnes chargées des R.H. ou l'employeur (il faut ouvrir l'espace perso MSA et naviguer dans les menus et télécharger les documents joints ! Cela fait perdre beaucoup de temps.

Le mauvais fonctionnement des informations transmises par les employeurs via la DSN. Manque de fiabilité, exemple pour la DSN arrêt de travail message sur l'espace dédié par contre pour la DSN mensuelle il n'y a pas de messages. Pour la DSN, les avis sont là aussi à aller chercher sur l'espace employeur. Certains messages ou informations envoyés via la DSN n'arrivent pas. La communication reste nébuleuse

Réponse de **M. PILETTE** : Il s'agit là d'activités mutualisées qui nécessitent un lien avec notre binôme avec lequel la MSA IDF est totalement solidaire et que cette activité IJ reste très dense. Par ailleurs la période Covid a vu cette activité fortement augmenter alors que les moyens octroyés pour y faire face n'ont eux pas augmenté. Il reconnaît la situation de précarité qui peut toucher un assuré qui ne reçoit pas ses IJ mais rappelle aussi qu'on a tendance à voir les trains qui n'arrivent pas à l'heure en oubliant tous les autres en précisant que la MSA fonctionne avec des indicateurs de performance qu'elle se doit de suivre ; il indique à ce titre, qu'à fin août 2021, nos délais moyens de paiement des indemnités journalières étaient les suivants :

- Les indemnités journalières non subrogées sont réglées en moins de 21 jours pour un objectif COG fixé à 23 jours
- Les indemnités journalières pour les salariés en accident de travail sont réglées en moins de 19 jours pour un objectif COG fixé à 26 jours
- Les indemnités journalières maternité, paternité et adoption sont traitées en moins de 18 jours pour un objectif fixé à 35 jours
- Les indemnités journalières atexa sont réglées en moins de 18 jours également pour un objectif fixé à 30 jours
- Les indemnités journalières des exploitants agricoles sont réglées en moins de 30 jours pour un objectif fixé à 22 jours

**M. PILETTE** précise que globalement les objectifs de délai de traitement moyen fixés par la COG sont respectés.

Il ajoute aussi que ces délais moyens peuvent cacher des délais de traitement plus longs pour certains dossiers pour des raisons diverses :

- Absence ou retard de transmissions des pièces de la part des salariés et/ou des employeurs
- Retards de gestion, imputables à l'organisme

Il souligne que la caisse travaille à l'amélioration de sa communication et de ses process de gestion. Cette réalité ne doit pas venir obérer le fait que la majorité des dossiers est traitée dans les délais fixés par la COG.

Il redit à nouveau l'engagement des équipes de la MSA IDF et de la MSA MAM afin de réduire au maximum ces délais de traitement. Il ajoute qu'il est conscient que la MSA ne peut générer plus de précarité qu'il en existe.

**M. PILETTE** poursuit ses éléments de réponse et aborde la question posée sur le fait que les informations ne sont consultables que sur l'espace dédié au lieu d'arriver sur les boîtes mail de l'employeur ou DRH. **M. PILETTE** indique à ce titre que la MSA gère des dossiers en masse et ne peut communiquer avec chaque employeur pour des raisons évidentes aussi de RGPD et même de faisabilité. Les salariés et les employeurs doivent pouvoir aller chercher les informations nécessaires en toute autonomie dans leur espace privé sécurisé.

**M. PILETTE** poursuit en précisant que les collaborateurs à l'accueil (physique ou téléphonique) sont aussi là pour les aider à s'y retrouver. Il précise, comme il l'a indiqué dans la présentation de son rapport d'activité que la caisse reste de plus en plus dépendante des outils informatiques sur lesquels elle n'a pas la main. Il n'en reste pas moins que la caisse reste preneuse de suggestions, d'idées d'amélioration et il pourra les faire remonter aux instances nationales informatiques de l'institution.

Il peut témoigner aussi de l'engagement des équipes dans un contexte « très contraint » nécessitant de faire "mieux avec moins » et une volonté, malgré les baisses d'effectifs régulières, de rester à l'écoute des assurés, de procurer, a fortiori pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, un accompagnement humain.

Il poursuit sur le manque de communication pointé par M. DISSON sur ce sujet des IJ et informe les délégués qu'un groupe de travail a été mis en place avec les administrateurs élus et nos collègues de la MSA Marne Ardenne Meuse afin de regarder au plus près les raisons qui font que certains dossiers ont pu subir un traitement trop tardif. Ce groupe de travail aura la mission d'identifier les causes de ces retards de traitement et d'adapter une communication si nécessaire, sachant qu'il s'agit aussi de préoccupations sur lesquelles les services de la caisse travaillent.

**M. PILETTE** revient par ailleurs sur le sujet de la DSN imposé par les pouvoirs publics en 2017. Sa mise en œuvre a été très difficile et a conduit à tendre les relations avec les employeurs.

Il constate toutefois que l'on « sort du tunnel », que le système en place fonctionne de mieux en mieux y compris pour les DSN événementielles.

Il rappelle aussi les actions conduites par la caisse, le « aller vers » avec des webinaires destinés aux entreprises et centres de gestion concernant notamment le service en ligne « visualiser et vérifier mes DSN » ainsi que les rendez-vous DSN mis en place pour les entreprises rencontrant encore des difficultés avec cet outil.

**M. PILETTE** fait part ensuite de la question de **M. BEGUIN**.

Question de **M. BEGUIN** : celui-ci évoque la faible participation des délégués à cette assemblée générale qui ne peut que l'interroger.

**M. PILETTE** partage l'interrogation de M. BEGUIN compte tenu aussi du temps de préparation, du coût d'une Assemblée Générale qui constitue ou doit constituer un temps fort de la Vie Mutualiste de la Caisse.

Ces Assemblées Générales sont aussi des occasions d'échanger qui n'existent pas dans les autres régimes.

La mobilisation des délégués reste un vrai sujet qui rejoint plus globalement celui de l'engagement des bénévoles aujourd'hui.

Il s'agit d'un vrai sujet auquel la MSA n'échappe pas effectivement, et qui nécessite de se réinterroger en permanence sur ce qui peut mobiliser encore aujourd'hui au regard des évolutions sociétales constatées.

\*\*\*

**M. PILETTE** revient ensuite sur les 10 pages de questions reçues de la CFTC en étant très surpris par la tonalité de la déclaration faite ce jour. Il ne peut que respecter l'intervention sans en accepter toute la teneur. Quasiment 10 pages de questions transmises un dimanche soir ; il constate qu'il ne bénéficie pas d'un droit à la déconnexion.

Mais **II** tient à féliciter les délégués d'avoir lu avec beaucoup d'attention le rapport d'activité en le comparant même à celui de la CCMSA.

Il indique qu'il va répondre à quelques questions ne pouvant répondre à toutes en séance, et qu'il prendra le temps de répondre par écrit à tous les points soulevés et répondra bien sûr à toutes les questions soulevées dans un courrier car il considère que l'AG doit être un temps d'échanges.

Puis **II** reprend tour à tour les questions suivantes :

Sur la question de la répartition des effectifs sur les 8 sites il précise que le siège de Gentilly capte 75% des collaborateurs et sur les sites extérieurs cela varie entre 3 et 6 % et que dans une logique d'optimisation déjà amorcée, l'objectif poursuivi est qu'il n'y aura plus d'activité de production sur les sites qui seront réservés à l'accueil et la proximité (agents d'accueil et conseillers, travailleurs sociaux, contrôleurs, médecins du travail et du Contrôle médical...).

**M. PILETTE** mentionne que la CFTC a été comparée le rapport de la caisse avec celui de la CCMSA et précise qu'il n'est effectivement pas fait sur le même modèle ne répondant pas aux mêmes besoins, même s'il comprend ce souci de rapprochement pour disposer de plus de données pour comparer les caisses entre elles.

**II** évoque la question sur la comparaison dans le rapport national entre la population MSA couverte en maladie et la population Française et indique qu'en IDF avec 8 départements, la population agricole ne représente que 0,9% et est donc très largement diluée sur les 12 millions d'habitants, alors que par exemple en Bretagne elle représente encore 8%. Le poids des MSA peut donc être très variable en fonction des régions.

S'agissant des questions comptables il précise que les réponses seront apportées et ne revient donc pas dessus.

**II** poursuit avec la question de la CFTC sur les activités nouvelles et le bilan RATP en rappelant que la population agricole diminuant, ces activités pour le compte de tiers sont importantes et permettent de faire partager le savoir faire MSA à d'autres petits régimes qui peuvent aussi avoir des difficultés pour réaliser leurs activités ; et c'est la raison pour laquelle suite à un partenariat informatique de 10 ans avec la RATP celle-ci nous a demandé de prendre en charge ses prestations en nature, ce qui représente de l'emploi pour la MSA. Il rappelle que nous réglons notamment dans le cadre de notre engagement avec la RATP les feuilles de soins sous 5 jours. Il conclue que la MSA sera forte si sa mission de service public reste forte avec effectivement en plus des publics qui ne sont pas agricoles.

**II** cite d'autres questions qui ont porté sur le contrôle et répond qu'il n'y a pas eu de fraude interne en MSA cette année.

S'agissant des budgets, **II** précise que les enveloppes ne doivent pas être dépassées et qu'il convient de continuer à voir comment on baisse les coûts de gestion, tout en soulignant que si une année tous les moyens ne sont pas utilisés il n'y a pas de report et que ces sommes sont

perdues, d'où l'intérêt d'un suivi budgétaire de plus en plus fin afin d'utiliser utilement des budgets dont on dispose.

Pour ne pas aller plus loin **M Pilette** termine en précisant qu'une réponse sera faite sur les autres questions, ce qui permettra de poursuivre le dialogue et remercie la CFTC pour sa lecture attentive du rapport.

\*\*\*

**M. le Président** donne ensuite la parole à **Monsieur Pierre MAGET**, délégué 2<sup>ème</sup> collège du Sud Yvelines, qui souhaite évoquer, en rapport avec l'année 2020, Madame Sylvie BRUAT, la précédente directrice de la Protection Sociale MSA IDF, partie à la retraite à un des moments difficiles de la pandémie. Elle était chargée entre autres d'accompagner le pilotage administratif du CPSS. Il rappelle combien elle a pu être sollicitée, et ses réponses rapides et efficaces étaient très appréciées par les administrateurs. Il souhaite souligner son engagement pour la mise en place du projet RATP puis la mise en place de la mutualisation avec MAM. Egalement il mentionne la mise en place du télétravail en urgence pour les équipes en mars 2020. Il rappelle que tout cela a pu être fait grâce à l'engagement des équipes et du codire. Il souhaite adresser tous ses remerciements à Mme Bruat et lui souhaite une belle, longue et heureuse retraite et il souhaite également à Mme FERRERE, qui lui a succédé, une pleine réussite.

**M. le Président** remercie M. MAGET et s'associe à ses propos concernant Mme BRUAT. Il tient à rappeler le rôle de M. MAGET en tant que Président du CPSS dans le précédent mandat et dit qu'il a mené ce comité de belle manière en développant beaucoup de contrats de prévention avec les entreprises.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres demandes d'interventions : un délégué demande s'il est possible d'avoir un badge rappelant la qualité de délégué MSA afin de faciliter leurs démarches dans le cadre de leurs missions.

**Mme HEUSELE** répond que le « kit délégués » fourni ce matin contient justement ce badge entre autres choses.

**M. FERNANDES** délégué Yvelines Sud, demande ce que la MSA a prévu en matière de programme contre l'obésité à l'instar de la CPAM, car lorsqu'il se rend chez son médecin, ce dernier lui répond qu'il ne peut pas en bénéficier en qualité d'assuré MSA.

**M. PILETTE** rappelle les actions diverses menées en matière de santé publique. Il rappelle que la MSA IDF a recruté un médecin conseil spécialisé sur les questions de santé publique et que pour le sujet du surpoids et de l'obésité des éléments de réponse seront apportés prochainement.

**M. BAGUET**, délégué, souhaite confirmer sur le sujet de l'obésité qu'à la sortie d'une hospitalisation le malade en surpoids ne bénéficie plus de suivi médical. Il signale la possibilité d'être accueilli dans un centre de suivi pédagogique, culinaire et de remise en forme à Créteil « la Maison de Nora » qui prend en charge les personnes en situation d'obésité et qui est la seule en France.

**M. le Président** remercie M BAGUET de cette information.

**M PILETTE** souligne que c'est un vrai sujet et que la MSA regardera aussi ce que fait cette structure.

\*\*\*

Après un intermède théâtral, **M. Le Président** propose de passer à l'adoption des résolutions.

## **IX. ADOPTION DE LA RESOLUTION**

---

**M. le Président** invite M. GRESILLE, 1er Vice Président, à présenter le projet de résolution.

**M. GRESILLE** en donne lecture :

« Approbation de la gestion du Conseil d'administration

Vu les articles L.723-25, R.723-106 du Code rural,  
Vu le rapport général du Conseil d'administration,

L'assemblée générale de la Caisse de MSA Ile de France :

- approuve la gestion du Conseil d'administration,
- approuve, en conséquence, le rapport général présenté par le Conseil d'administration.

La résolution est adoptée à la majorité des votants, 11 votes contre, 0 abstention étant constatés.

## **X. ADOPTION DES VOEUX**

---

**A la demande du Président, M. GRESILLE** précise que le Conseil d'Administration a souhaité retenir quatre vœux qu'il soumet à l'approbation des délégués, avant de les transmettre au Conseil Central.

**M. GRESILLE** donne lecture du premier vœu :

« Les délégués de la MSA de l'Ile de France réunis en Assemblée générale, souhaitent une évolution des articles L 323-12 et R 321-2 du code de la Sécurité Sociale et de l'article D732-2-7 du code rural afin de neutraliser les samedis, dimanches et jours fériés dans le décompte d'envoi des arrêts de travail à la MSA qui est de 48 heures pour les salariés et de 96 heures pour les non-salariés, afin de ne pas pénaliser financièrement les assurés dans l'impossibilité de poster leur arrêt de travail.

Ils souhaiteraient que soit conservé le dispositif actuel qui permet de préciser, en sus de la mise à disposition du justificatif, que le document a été adressé par voie postale. Il ajoute que l'évolution suivante serait souhaitable : attester que le document envoyé a bien été considéré en précisant la nature du document reçu et sa prise en compte. »

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants.

**M. GRESILLE** donne lecture du deuxième vœu :

« Les délégués de la MSA de l'Ile de France, réunis en Assemblée générale, souhaitent une évolution des textes afin de permettre que les indemnités journalières attribuées au titre du congé paternité soient prises en compte dans le calcul des droits à la retraite au titre des périodes assimilées à l'instar de ce qui est en vigueur pour le congé maternité. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

**M. GRESILLE** donne lecture du troisième vœu :

« Les délégués de la MSA de l'Ile-de-France souhaitent que la MSA soit partie prenante et gestionnaire dans le cadre de la reconnaissance d'un 5ème risque dépendance de protection sociale. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

**M. GRESILLE** donne lecture du quatrième vœu :

« Les délégués de la MSA de l'Île de France, réunis en Assemblée générale, souhaitent une évolution des textes afin de permettre une indemnisation du temps de mandat, de transport et de repas des délégués cantonaux qui ne sont pas membres du Conseil d'Administration lorsqu'ils exercent des missions au titre de l'animation de la Vie Mutualiste, notamment en qualité de Président.e ou de Vice-président.e d'un Échelon local. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée pour ces votes.

## **XI. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE**

---

**M. le Président** clôt cette assemblée générale et il remercie la compagnie « Les Héliades » pour leur accompagnement tout au long de cette journée. Il remercie l'assistance de sa participation et les collaborateurs de la caisse qui ont participé activement à la préparation de l'Assemblée générale.

**M. le Président** met en place le tirage au sort de photos prises lors de cette journée pour l'attribution des paniers gourmands aux délégués encore présents et au quartet ayant mobilisé le plus de délégués présents à cette journée.

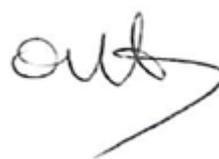
**M. le Président** invite ensuite les délégués à aller prendre les rafraîchissements prévus pour cette fin d'Assemblée Générale et souhaite un bon retour à tous.

Le Secrétaire de séance



L. PILETTE

Le Président



O. HUE

Ci-après Annexe.

AG MSA IDF 2021

Le guichet unique

Budget pilotage & performance

2020, année exceptionnelle

Notre feuille de route

Votre MSA

Qui sommes nous ?

La MSA Ile-de-France, une des 35 caisses du réseau MSA

Une caisse atypique : Régionale avec 8 départements ruraux et urbains

Population couverte

Chiffres clés

Les populations couvertes

- Chefs d'exploitations agricoles,
- Salariés agricoles,
- Entrepreneurs
- 280 000 adhérents protégés
- 7 200 exploitants
- 51 473 actifs
- 2 332 établissements employeurs

En quelques chiffres

En quelques chiffres

- 51 000 actifs
- 20% sans de organismes de services, 14% de chefs d'exploitation

Une agriculture plurielle

- Culture céréalières 47%
- Pâtisserie 24%
- Élevage 9%
- Maraîchage & floriculture 4%

- Un positionnement élargi aux grands comptes agricoles : banque, assurance, coopérative.

Les chiffres clés

805 millions d'€ de prestations versées  
2,7 millions d'€ au titre de l'ASS

1,33 Md€ de cotisations et contributions perçues dont 1€ sur 2 pour le compte de tiers

AG MSA IDF 2021

Le guichet unique

Budget pilotage & performance

2020, année exceptionnelle

Notre feuille de route

Votre MSA

Le guichet unique

La MSA est le seul organisme qui gère l'ensemble des branches de la Sécurité sociale.

Interlocuteur unique pour les prestations : santé, famille, retraite et les cotisations.

Gérer vos prestations

Agir pour votre santé

Accueil & écoute

Etre là en cas de besoin

La MSA est plus encore

Gérer vos cotisation et prestations

Santé

- 2 millions de feuilles de soins électroniques payées en moins d'1 jour,
- 150 000 feuilles de soins papier, payées en 22 jours.

Famille

- 10 500 bénéficiaires d'au moins 1 prestation

Retraite

- 178 000 bénéficiaires d'une retraite de base

Agir pour votre santé

Une expertise médicale en médecine du travail et contrôle médical :

- 16 000 convocations lancées par la médecine du travail,
- 20 000 avis médicaux rendus sur des prestations.

Des actions de prévention pour les entreprises et les exploitants agricoles

Mais aussi un rôle en Santé Publique sur l'organisation des soins sur les territoires.

Accueillir nos publics

Nos 8 agences en IDF en multicanal

- 11 000 visites spontanées
- 4 000 entretiens sur ROV
- 230 000 appels
- 75 000 mails (+ 40%)

Les services multicanaux



## Pilotage & résultats

Sur le COG 2016-2020 résultats atteints à 75,5%

Des comptes validés sans réserves

Une productivité légèrement supérieure à la moyenne des caisses

N°1 sur les coûts de gestion

Une recherche de transformation permanente pour atteindre les résultats



Prezi

## Leviers de performance

Transformation de l'organisation interne

Mutualisations

- Nationale (DR, invalidité, rente AT, OPEX...)
- Locale (MSA MAM et IDF)

Entraide : task forces...



Prezi

AG MSA IDF 2021

Le guichet unique

Budget, pilotage & performance

2023 : année exceptionnelle

Notre feuille de route

Votre MSA



Prezi

## 2020, retour sur une année exceptionnelle

Les élections

La crise sanitaire

Mobilité sur le terrain



Prezi

## Les élections des délégués cantonaux et du Conseil d'administration



Prezi

## La MSA mobilisée face à la crise sanitaire

Assurer la continuité de service

Mettre en place les aides exceptionnelles

Agri avec MSA solidaire



Prezi

## Prévention du mal-être agricole : l'expertise de la MSA

mal-être agricole

Une prévention locale

Agri écoute



Prezi

AG MSA IDF 2021

Le guichet unique

Budget, pilotage & performance

2023 : année exceptionnelle

Notre feuille de route

Votre MSA



Prezi

## Notre feuille de route pour demain

Le COG

Performance

Aller de l'avant

Ensemble & solidaire



Prezi

## Etre au rendez-vous de la COG 2021-2025

Garantir un service social de qualité

Mobiliser le guichet unique pour déployer les politiques publiques et répondre aux enjeux du monde agricole et rural

Renforcer le pilotage de la performance du régime



Prezi

### Conforter la performance

- être bon sur le cœur de métier
- être pro-actif : aller vers
- améliorer la qualité de service



### Aller de l'avant

- Une proximité avec les grands comptes,
- Une capacité à prendre de nouvelles activités
- En confortant nos partenariats et la stratégie d'influence



### Fort de nos 626 délégués

- Prolonger l'action et l'image de la MSA sur le terrain
- Rester en lien avec la MSA et être un relais

### AD MSA IDF 2021

Le guichet unique

Budget, pilotage & performance

Nous "faute de mieux"

2020, année exceptionnelle

Votre MSA

### Les rapports MSA IDF



### Etre au rendez-vous de la COG 2021-2025

Garantir un service social de qualité

Mobiliser le guichet unique pour déployer les politiques publiques et répondre aux enjeux du monde agricole et rural

Renforcer le pilotage de la performance du régime